

**Collectis**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**JMH CONSEIL**  
65, rue Alexandre Dumas  
75020 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 50 000  
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Collectis**

Exercice clos le 31 décembre 2022

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.2.13 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 14 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres



Vincent Correge

Cédric Garcia



**Société anonyme au capital de 2.283.798 euros**  
**réparti en 45.675.968 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune**

**Siège social : 8 rue de la Croix Jarry**

**75013 Paris**

**428 859 052 RCS Paris**

---

**COMPTES ANNUELS**

**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

---

**1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 – ACTIF**

ACTIF	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Brut	Amort, provisions	Net	Net
Marques				
Logiciels informatiques	1 949 307	1 925 511	23 796	134 930
Brevets	2 794 158	2 794 158	-	-
Licences biologiques	-	-	-	-
Fonds commercial	18 003 392	8 416 064	9 587 328	9 587 328
Immobilisations incorporelles en cours	566 341	-	566 341	566 341
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 313 198</b>	<b>13 135 733</b>	<b>10 177 465</b>	<b>10 288 599</b>
Terrains			-	-
Constructions - <i>Installations générales</i>	16 633 740	7 894 890	8 738 850	9 615 395
Installations techniques, matériels	8 355 249	5 687 672	2 667 577	3 217 765
Installations générales, agencements	9 526	468	9 058	702
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 957 714	1 321 245	636 469	874 934
Avances et acomptes	21 270	-	21 270	50 130
Immobilisations corporelles en cours	1 383 107	-	1 383 107	895 319
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>28 360 606</b>	<b>14 904 275</b>	<b>13 456 331</b>	<b>14 654 245</b>
Titres de participations	137 433 771	69 925 524	67 508 247	98 434 077
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	666 559	-	666 559	666 559
<b>Immobilisations financières</b>	<b>138 100 331</b>	<b>69 925 524</b>	<b>68 174 807</b>	<b>99 100 636</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>189 774 135</b>	<b>97 965 532</b>	<b>91 808 603</b>	<b>124 043 480</b>
<b>Stocks</b>	-	-	-	-
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>1 201 036</b>	-	<b>1 201 036</b>	<b>108 171</b>
Clients et comptes rattachés	34 119 012	-	34 119 012	18 074 246
Autres créances	18 023 669	-	18 023 669	17 634 272
<b>Créances</b>	<b>52 142 681</b>	-	<b>52 142 681</b>	<b>35 708 518</b>
Valeurs mobilières de placement	54 460 337	-	54 460 337	88 261 826
Liquidités	26 810 667	-	26 810 667	52 323 834
<b>Divers</b>	<b>81 271 004</b>	-	<b>81 271 004</b>	<b>140 585 660</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>134 614 721</b>	-	<b>134 614 721</b>	<b>176 402 349</b>
Charges constatées d'avance	4 582 669	-	4 582 669	6 078 159
Ecart de conversion - Actif	41 660	-	41 660	499 868
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>4 624 330</b>	-	<b>4 624 330</b>	<b>6 578 027</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>329 013 185</b>	<b>97 965 532</b>	<b>231 047 653</b>	<b>307 023 857</b>

**2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 – PASSIF**

PASSIF	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital social	2 283 798	2 274 216
Primes d'émission, de fusion, d'apport	257 222 232	597 933 598
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	110 093	110 803
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-	(249 661 440)
Résultat net de l'exercice	(123 795 863)	(91 041 054)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>135 820 259</b>	<b>259 616 123</b>
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Autres fonds propres	-	-
<b>Autres fonds propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques	328 398	1 016 122
Provisions pour charges	160 534	252 962
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>488 932</b>	<b>1 269 084</b>
Emprunts et crédits bancaires	17 381 879	18 555 850
Emprunts et dettes financières	5 456 000	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	64 938	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 621 123	19 608 531
Dettes fiscales et sociales	12 843 376	6 097 159
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	121 231	258 989
Autres dettes	99 642	117 048
<b>Total des dettes</b>	<b>70 588 189</b>	<b>44 637 577</b>
Produits constatés d'avance	22 281 323	415 048
Ecart de conversion - Passif	1 868 950	1 086 025
<b>Divers</b>	<b>24 150 274</b>	<b>1 501 073</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>231 047 653</b>	<b>307 023 857</b>

**3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022**

<i>Montants exprimés en euros</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Ventes de marchandises	241 986	-
Production de biens et services	17 624 238	25 822 649
Autres produits des activités annexes	-	-
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>17 866 223</b>	<b>25 822 649</b>
Production immobilisée	495 661	633 674
Subventions d'exploitation	6 121	5 522
Reprises sur provisions et transferts de charges	289 926	1 272 459
Autres produits	285 481	40 557
<b>Produits d'exploitation (Sous total I)</b>	<b>18 943 413</b>	<b>27 774 861</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 643 240	8 082 634
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	-	181 754
Autres achats et charges externes	83 959 630	75 873 268
Impôts et taxes assimilées	608 340	597 880
Salaires et traitements	13 541 302	14 652 675
Charges sociales	5 908 738	7 831 969
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	3 100 532	2 794 814
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	10 107 591	246 017
Autres charges de gestion courante	2 877 233	2 640 292
<b>Total des charges d'exploitation (Sous total II)</b>	<b>123 746 606</b>	<b>112 901 302</b>
<b>R.1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>(104 803 194)</b>	<b>(85 126 442)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	1 020 123	495 204
Reprises sur provisions et transferts de charges	820 738	918 835
Différences positives de change	4 315 568	7 791 674
<b>Total des produits financiers (Sous total III)</b>	<b>6 156 429</b>	<b>9 205 713</b>
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	31 288 360	21 045 256
Intérêts et charges assimilés	250 703	181 467
Différences négatives de change	731 092	811 683
<b>Total des charges financières (Sous total IV)</b>	<b>32 270 155</b>	<b>22 038 407</b>
<b>R.2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>(26 113 726)</b>	<b>(12 832 694)</b>
<b>R.3. Résultat courant avant impôts (R.1+R.2)</b>	<b>(130 916 920)</b>	<b>(97 959 136)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	2 427
Produits exceptionnels sur opérations en capital	940 894	49 864
Reprises sur provisions et transferts de charges	28 694	0
<b>Total des produits exceptionnels (Sous total V)</b>	<b>969 588</b>	<b>47 437</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 031	174
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	48 645
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	41 892
<b>Total des charges exceptionnelles (Sous total VI)</b>	<b>60 031</b>	<b>90 711</b>
<b>R.4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>909 557</b>	<b>(43 274)</b>
R.5. Résultat avant impôt (R.3+R.4)	(130 007 362)	(98 002 410)
Impôts sur les sociétés (VII)	(6 211 499)	(6 961 356)
<b>Résultat de l'exercice (R.5+VII)</b>	<b>(123 795 863,5)</b>	<b>(91 041 054)</b>
<b>Nombres d'actions ordinaires</b>	<b>45 675 968</b>	<b>45 484 310</b>
<b>Résultat par actions</b>	<b>(2,71)</b>	<b>(2,00)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 4.1 Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2022

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une société biopharmaceutique de stade clinique et nous utilisons nos principales technologies exclusives pour développer les meilleurs produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos candidats médicaments, basés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), visent à utiliser la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cancers. Nous estimons que l'immunothérapie basée sur les CAR, nouveau paradigme pour le traitement du cancer, est l'un des domaines les plus prometteurs en matière de recherche sur le cancer. Nous élaborons des immunothérapies innovantes basées sur des cellules CAR T ingénierées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous estimons que la production allogénique de cellules CAR T devrait nous permettre de développer des produits rentables et prêts à être commercialisés, pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments qui présentent des attributs de sécurité et d'efficacité accrus, notamment des propriétés de contrôle visant à les empêcher d'attaquer et à leur permettre de tolérer les traitements oncologiques standard et à les doter des éléments qui vont leur permettre de résister à des mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire. Outre l'immuno-oncologie, nous étudions l'utilisation de nos technologies d'ingénierie du génome dans d'autres applications thérapeutiques. Nous développons également des produits alimentaires plus sains pour une population croissante via l'activité de notre filiale Calyxt.

Collectis a démarré en 2019 la construction à Paris d'une unité de production de 1 300m<sup>2</sup> pour assurer l'approvisionnement de nos matières premières, essentielles à la fabrication de nos produits destinés aux études cliniques et à la commercialisation. En 2020, L'unité Bonnes Pratiques de Fabrication Paris a été certifiée opérationnelle et les premières étapes de fabrication des plasmides codants des ARNm ont débuté.

Le 27 avril 2022, Cytovia et Isleworth Healthcare Acquisition corp. ont annoncé un accord de regroupement de sociétés, la société combinée devant être cotée sur le NASDAQ sous le symbole INKC, ouvrant la possibilité de conversion de la note convertible de 20 millions de dollars en actions ordinaires à la réalisation du regroupement de sociétés. Le 30 juin 2022, Isleworth et Cytovia ont conclu une convention de résiliation mutuelle qui a mis fin à la convention de fusion, avec effet immédiat.

Le 22 décembre 2022, Cytovia Therapeutics a émis une nouvelle note convertible de 20 millions de dollars dans le cadre de l'accord de collaboration signé avec Collectis, qui prévoit notamment les options de conversions suivantes :

- Conversion lors d'une introduction en bourse (IPO) qualifiée. Si, au plus tard le 30 avril 2023, Cytovia réalise une introduction en bourse qualifiée, alors soixante-quinze pour cent du montant impayé de la note (ou 50 % du montant impayé si le produit brut reçu lors d'une introduction en bourse qualifiée est supérieur à 50 000 000 \$) sera automatiquement converti en actions ordinaires de Cytovia à un prix par action égal au " prix public " de l'introduction en bourse qualifiée multiplié par le taux d'escompte. Une conversion automatique dans

le cadre d'une IPO qualifiée aura lieu en même temps que la clôture de l'IPO qualifiée.

- Conversion en cas de Cotation directe qualifiée. Si, au 30 juin 2023 ou avant, Cytovia réalise une Cotation directe qualifiée, alors la totalité du montant impayé de la note sera automatiquement convertie en actions ordinaires de Cytovia à un prix par action égal au moindre de (A) 300 000 000 \$ divisé par les actions entièrement diluées de Cytovia immédiatement avant la Cotation directe qualifiée et de (B) la moyenne des VWAP pour chaque jour de bourse dans la période de vingt jours de bourse commençant le dixième jour de bourse après la date de cotation, multipliée par le taux d'escompte. Une conversion automatique en relation avec une Cotation directe qualifiée aura lieu le trente-et-unième jour de bourse suivant la date de cotation de la Cotation directe qualifiée.
- Conversion en cas de Transaction SPAC qualifiée. Si, au plus tard le 30 juin 2023, Cytovia conclut une Transaction SPAC qualifiée, la totalité du montant impayé de la note sera automatiquement convertie en actions ordinaires de Cytovia à un prix par action convenu par les parties. Une conversion automatique dans le cadre d'une Transaction SPAC Qualifiée aura lieu immédiatement avant la clôture de la Transaction SPAC qualifiée.
- Conversion lors d'un Financement. Si, à la date du 30 juin 2023 ou avant, Cytovia réalise un Financement, Collectis peut choisir, à sa discrétion, de convertir la totalité du montant impayé de la note en une somme entièrement libérée et entièrement payée, ou, en actions entièrement libérées à un prix de conversion par action égal au plus petit des deux montants suivants : (A) 300 000 000 \$ divisé par les actions entièrement diluées de Cytovia immédiatement avant ce Financement, et (B) le prix le plus bas par action payé par les acheteurs de l'action dans le cadre de ce Financement
- Conversion en cas de Vente. Dans le cas d'une Vente de Cytovia réalisée au plus tard le 30 juin 2023, si Collectis le choisit, la totalité du montant impayé de la note sera convertie en actions de la série d'actions de préférence la plus élevée alors en circulation à un prix de conversion basé sur la valorisation de Cytovia ressortant du prix de la Vente. Une conversion dans le cadre d'une Vente de Cytovia doit avoir lieu immédiatement avant la clôture de cette Vente.
- Conversion à la date de maturité. Au 30 juin 2023, Collectis peut choisir, à sa discrétion, soit : (i) de convertir la totalité du montant impayé de la note en actions de la série d'actions de préférence la plus élevée alors en circulation à un prix de conversion correspondant au prix le plus bas payé en numéraire par tout acheteur d'une telle action de préférence ou (ii) de demander à Cytovia de rembourser le montant impayé de la note en numéraire.

Le 28 décembre 2022, Collectis a annoncé la signature d'un contrat de crédit d'un montant total de 40 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement (" BEI "). Ce financement de 40 millions d'euros est divisé en trois tranches : 20 millions d'euros pour la première tranche (" tranche A "), 15 millions d'euros pour la deuxième tranche (" tranche B ") et 5 millions d'euros pour la troisième tranche (" tranche C "). Le déboursement de chaque tranche, y compris le premier déboursement de la tranche A, est soumis à certaines conditions. Les trois tranches



#### **4.2.3 Immobilisations financières**

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation ;

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

- Les dépôts et cautionnements ;

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

#### **4.2.4 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.

#### **4.2.5 Disponibilités**

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme.

#### **4.2.6 Subventions et avances conditionnées**

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

#### **4.2.7 Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

#### **4.2.8 Engagements envers les salariés**

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2022 ont été évalués par la méthode des unités de crédits projetés.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagement hors bilan.

#### **4.2.9 Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

#### **4.2.10 Dettes**

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

#### **4.2.11 Plan de souscription d'actions**

Les instruments financiers donnant accès au capital sont inscrits dans les capitaux propres dans la rubrique « Primes d'émission, de fusion et d'apport » au prix d'attribution pour les Actions gratuites, à l'exercice pour les BSPCE et les options de souscription. Pour les bons de souscription d'actions, la partie prime de souscription est inscrite au moment de la souscription, aux prix d'exercice au moment où cet événement intervient.

Lors de l'exercice de ces bons, la création des actions sous-jacentes est réalisée par une augmentation de capital.

#### **4.2.12 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

##### *Accords de collaboration et licences*

Le Groupe a conclu des accords de licence et de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape, des redevances, ou des titres de la société.

Les ventes de droits d'accès à la technologie en vertu d'accords de licences, les paiements initiaux non remboursables et à prix fixe sont comptabilisées une fois que les droits sur la technologie ont été transféré à la contrepartie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires dans le cadre des accords de licences et de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à percevoir un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses partenaires. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les produits résultant des redevances de licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

##### *Vente de produits et de services*

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Le Groupe propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

#### **4.2.13 Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés.

Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Le préfinancement du CIR auprès d'un établissement spécialisé permet à la société de bénéficier d'un crédit sur une quotité d'environ 80% du CIR déclaré, cette opération s'inscrit dans la rubrique « Emprunts et dettes financières », jusqu'au paiement de la créance total par l'administration fiscale, dont le délai est fixé à 3 ans.

#### **4.2.14 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

#### **4.2.15 Résultat dilué par action**

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

### 4.3 Notes relatives au bilan

#### 4.3.1 Variation des immobilisations

Montants exprimés en euros	Valeur brute des immobilisations au 01/01/2022	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations au 31/12/2022
		par acquisitions, créations, apports	Transferts par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service	Transferts par virement de poste à poste	
Marques	-	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques	311 151	-	9 874	-	-	321 025
Brevets	4 386 357	-	-	-	-	4 386 357
Licences biologiques	36 083	-	-	-	-	36 083
Fonds commercial	18 003 392	-	-	-	-	18 003 392
Immobilisations incorporelles en cours	566 341	-	-	-	-	566 341
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 303 324</b>	<b>-</b>	<b>9 874</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 313 198</b>
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions - Installations générales	15 721 840	116 447	851 550	-	56 097	16 633 740
Installations techniques, matériels	7 970 953	-	298 963	-	(85 333)	8 355 248
Installations générales, agencements	9 526	-	-	-	-	9 526
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 959 921	3 458	59 214	-	64 879	1 957 714
Avances et acomptes	50 130	-	-	28 860	-	21 270
Immobilisations corporelles en cours	895 319	1 671 745	(1 219 601)	-	(35 644)	1 383 107
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>26 607 689</b>	<b>1 791 650</b>	<b>(9 874)</b>	<b>28 860</b>	<b>(0)</b>	<b>28 360 605</b>
Titres de participations	137 433 772	-	-	-	-	137 433 772
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	666 559	-	-	-	-	666 559
<b>Immobilisations financières</b>	<b>138 100 331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>138 100 331</b>
<b>Total</b>	<b>188 011 343</b>	<b>1 791 650</b>	<b>-</b>	<b>28 860</b>	<b>-</b>	<b>189 774 133</b>

Les 18M€ de fonds commercial sont constitués de 9.6M€ de Mali par suite de la fusion Collectis Therapeutics en 2014 et 8.4M€ de Mali suite à la fusion de Collectis Bioresearch en 2015.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à 541K€ de frais relatif l'offre d'ADS lancée en février 2023, une fois l'offre clôturée ces frais seront reclassés en déduction de l'augmentation de capital.

L'augmentation des postes de Constructions et installations techniques s'explique par la mise en service de modules complémentaire de l'unité de production GMP.

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement constituées des frais de développement de notre technologie Agilpulse pour 969K€.

La créance rattachée aux participations pour 71.6M€ correspond à l'augmentation de capital Collectis Inc. intervenue en mars 2016 et les 65.8M€ aux titres de participation Calyxt.

### 4.3.2 Variation des amortissements

Montants exprimés en euros	Amortissements cumulés au 01/01/2022	Dotations de l'exercice	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2022
Marques	-	-	-	-
Logiciels informatiques	266 563	30 666	-	297 229
Brevets	4 296 015	90 342	-	4 386 357
Licences biologiques	36 083	-	-	36 083
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 598 661</b>	<b>121 008</b>	<b>-</b>	<b>4 719 669</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions	6 106 445	1 788 444	-	7 894 889
Installations techniques, matériels	4 753 188	934 484	-	5 687 672
Installations générales, agencements	8 824	468	-	9 292
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 084 987	236 727	-	1 321 714
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 953 444</b>	<b>2 960 123</b>	<b>-</b>	<b>14 913 567</b>
<b>Total</b>	<b>16 552 105</b>	<b>3 081 131</b>	<b>-</b>	<b>19 633 236</b>

### 4.3.3 Etat des créances par échéances

Montants exprimés en euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	666 559	-	666 559	-
<b>Total créances sur actif immobilisé</b>	<b>666 559</b>	<b>-</b>	<b>666 559</b>	<b>-</b>
Clients et comptes rattachés	34 119 012	34 119 012	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-	-
Avance et acompte	1 201 036	1 201 036	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 663	1 663	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	988 139	988 139	-	-
Crédit d'impôt recherche	13 548 415	-	13 548 415	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 068 440	1 068 440	-	-
Autres impôts taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Subventions à recevoir	3	3	-	-
Groupe et associés	2 417 009	2 417 009	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	4 582 669	4 123 093	382 980	76 596
Produits à recevoir	-	-	-	-
<b>Total créances sur actif circulant</b>	<b>57 926 386</b>	<b>43 918 395</b>	<b>13 931 395</b>	<b>76 596</b>
<b>Total</b>	<b>58 592 945</b>	<b>43 918 395</b>	<b>14 597 954</b>	<b>76 596</b>

Les créances clients contiennent une facture de paiement d'étape de 24M€, ainsi que la note convertible Cytovia valorisée à sa juste valeur par un expert indépendant.

La créance de crédit impôt recherche de 13M€ inclut principalement le CIR 2021 et 2022 remboursables à 3 ans par l'administration fiscale pour 13,1 M€ ainsi qu'une fraction des créances de CIR des années 2015/2016 pour 0,4M€.

#### 4.3.4 Produits à recevoir

Montants exprimés en euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés	7 802 305	17 812 368
Autres créances	-	-
Disponibilité - Interêts à recevoir	379 303	149 774
<b>Total</b>	<b>8 181 608</b>	<b>17 962 141</b>

Les créances clients correspondent à des factures à établir, les disponibilités sont des intérêts courus à recevoir sur les placements financiers.

#### 4.3.5 Provisions et Dépréciations

Montants exprimés en euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
<b>Total provisions réglementées</b>	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	516 559	-	160 355	69 467	286 737
Provision pour restructuration	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marché à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour perte de change	499 868	41 661	-	499 868	41 661
Provision pour risque et charges	-	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>1 016 427</b>	<b>41 661</b>	<b>160 355</b>	<b>569 335</b>	<b>328 398</b>
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 416 064	-	-	-	8 416 064
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Dépréciation des stocks et en cours	-	-	-	-	-
Dépréciation des comptes clients	25 586	1 438	-	27 025	-
Dépréciation des titres de participations	38 999 694	31 246 699	-	320 869	69 925 524
Dépréciation des immobilisations financières	-	-	-	-	-
Autres dépréciations	-	10 106 153	-	-	10 106 153
<b>Total dépréciation</b>	<b>47 441 344</b>	<b>41 354 290</b>	<b>-</b>	<b>347 894</b>	<b>88 447 741</b>
<b>Total</b>	<b>48 457 771</b>	<b>41 395 951</b>	<b>160 355</b>	<b>917 229</b>	<b>88 776 139</b>
-dont dotations et reprises d'exploitation		10 107 591	(62 639)	292 155	
-dont dotations et reprises financières		31 288 360	222 688	598 050	
-dont dotations et reprises exceptionnelles			(0)	27 025	

Les postes provisions pour risques et charges sont constitués de risques relatifs à des charges opérationnelles liées à des litiges avec des fournisseurs ainsi que des provisions pour risque sur des litiges prud'homaux

La dépréciation des comptes des titres de participations de 70M€ correspond aux dépréciations de la participations liées à notre filiale américaine Calyxt à hauteur de 52M€, et 18M€ de nos titres Collectis Inc.

Le poste autres dépréciations correspond à la dépréciation de la note convertible signée par Cytovia Therapeutics Inc.

#### 4.3.6 Etat des dettes par échéances

Montants exprimés en euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :	-	-	-	-
- à un an maximum à l'origine	17 381 879	4 660 453	12 721 426	-
- à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	5 456 000	-	5 456 000	-
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>22 837 879</b>	<b>4 660 453</b>	<b>18 177 426</b>	-
Fournisseurs et comptes rattachés	18 625 419	18 625 419	-	-
Fournisseurs groupe	15 995 704	15 995 704	-	-
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	121 231	258 989	-	-
<b>Total des dettes fournisseurs</b>	<b>34 742 354</b>	<b>34 880 112</b>	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 088 726	3 088 726	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 505 789	2 505 789	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	7 248 861	7 248 861	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	99 642	99 642	-	-
Produits constatés d'avance	22 281 323	22 033 751	247 572	-
<b>Total</b>	<b>35 224 341</b>	<b>34 976 769</b>	<b>247 572</b>	-
<b>Total Dette</b>	<b>92 804 574</b>	<b>74 517 334</b>	<b>18 424 998</b>	-

En juillet 2020, la Société a emprunté 18,5M€ sous forme de Prêt Garanti par l'Etat auprès de ses banques partenaires, le remboursement est échelonné jusqu'en 2026.

Les Emprunts et dettes financières diverses correspondent au préfinancement par la BPI de notre CIR 2021 pour un montant de 5,5M€. Ce préfinancement est limité à 80% du montant du CIR déclaré, il est fixé pour 3 ans, en phase avec le délai de remboursement de la créance de CIR par les autorités fiscales, les conditions de rémunération correspondent à l'EURIBOR 1 mois majoré de 1.20% l'an.

Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement d'une facture de paiement d'étape de 20M€, dont le revenu n'a pas été constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### 4.3.7 Charges à payer

Montants exprimés en euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts et dettes financières divers	52 362	55 850
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 078 047	13 929 621
Dettes fiscales et sociales	4 579 927	4 973 277
Autres dettes	143 517	94 999
<b>Total</b>	<b>24 853 853</b>	<b>19 053 749</b>

Les dettes financières correspondent aux intérêts courus des PGE.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des factures non parvenues. Le délai de clôture des comptes 2022 ayant été raccourci comparé à 2021, il y avait plus de facture non parvenue au 31 décembre 2022.

Les dettes fiscales et sociales correspondent à des dettes envers le personnel ou les organismes sociaux.

### 4.3.8 Capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	0,05	45 484 310	191 658	-	45 675 968

### 4.3.9 Instruments financiers donnant accès au capital

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/actions attribués	Nombre de bons/actions caducs/exercés	Nombre de bons/actions restants au 31/12/22	Maximum d'actions pouvant être émises au 31/12/22	Prix d'exercice en euros
24/03/2015	(1) Options de souscriptions	1 591 603	239 699	1 351 904	1 351 904	38,45
27/03/2015	(2) BSA	130 000	-	130 000	130 000	38,45
18/05/2015	(3) BSA	50 000	-	50 000	50 000	29,58
08/09/2015	(4) BSA	224 200	-	224 200	224 200	28,01
08/09/2015	(5) Options de souscriptions	1 598 700	281 400	1 317 300	1 317 300	27,55
14/03/2016	(6) BSA	147 025	-	147 025	147 025	27,37
14/03/2016	(7) Options de souscriptions	1 636 705	371 838	1 264 867	1 264 867	22,44
28/10/2016	(8) BSA	148 000	3 000	145 000	145 000	18,68
28/10/2016	(9) Options de souscriptions	1 918 634	473 932	1 444 702	1 444 702	17,90
11/10/2017	(10) BSA	200 000	-	200 000	200 000	24,34
11/10/2017	(11) Options de souscriptions	924 000	259 000	665 000	665 000	22,57
08/10/2018	(12) Options de souscriptions	20 000	15 000	5 000	5 000	24,80
07/03/2019	(13) Actions gratuites	2 500	2 500	0	-	16,00
24/04/2019	(14) Options de souscriptions	1 265 515	339 224	926 291	864 044	18,25
24/04/2019	(15) Actions gratuites	6 500	6 500	0	-	18,01
16/07/2019	(16) Actions gratuites	4 000	4 000	0	-	14,01
06/11/2019	(17) Options de souscriptions	30 000	-	30 000	22 500	11,06
06/11/2019	(18) Actions gratuites	15 000	15 000	0	-	11,32
18/11/2019	(19) Options de souscriptions	22 500	22 500	0	-	12,33
18/11/2019	(20) Actions gratuites	16 500	16 500	0	-	12,16
04/03/2020	(21) Actions gratuites	6 500	6 500	0	-	14,54
14/04/2020	(22) Actions gratuites	20 000	20 000	0	-	9,14
14/04/2020	(23) Options de souscriptions	160 000	160 000	0	-	8,27
19/06/2020	(24) Actions gratuites	16 500	16 500	0	-	14,76
19/06/2020	(25) Options de souscriptions	17 000	17 000	0	-	15,84
20/07/2020	(26) Actions gratuites	10 000	10 000	0	-	15,76
20/07/2020	(27) Options de souscriptions	17 000	-	17 000	9 562	15,12
05/08/2020	(28) Actions gratuites	70 000	70 000	0	-	14,00
05/08/2020	(29) Options de souscriptions	212 000	78 000	134 000	77 561	14,62
11/09/2020	(30) Actions gratuites	15 000	15 000	0	-	14,58
11/09/2020	(31) Actions gratuites	6 500	6 500	0	-	14,98
11/09/2020	(32) Options de souscriptions	45 000	-	45 000	25 312	14,36
14/10/2020	(33) Actions gratuites	416 750	228 332	188 418	-	22,45
05/11/2020	(34) Options de souscriptions	28 000	7 500	20 500	10 250	14,62
05/11/2020	(35) Actions gratuites	16 600	16 600	0	-	14,76
16/12/2020	(36) Actions gratuites	7 300	7 300	0	-	23,75
04/03/2021	(37) Options de souscriptions	924 520	222 672	701 848	309 799	19,44
05/03/2021	(38) Actions gratuites	16 500	-	16 500	-	14,44
05/03/2021	(39) Actions gratuites	313 541	82 974	230 567	-	12,69
13/04/2021	(40) Options de souscriptions	27 465	-	27 465	11 729	16,07
12/05/2021	(41) Actions gratuites	2 000	-	2 000	-	12,70
12/05/2021	(42) Options de souscriptions	3 500	-	3 500	1 312	14,36
28/05/2021	(43) Actions gratuites	158 000	16 675	141 325	-	12,38
28/05/2021	(44) Options de souscriptions	35 000	10 000	25 000	9 375	12,69
30/09/2021	(45) Actions gratuites	12 975	7 450	5 525	-	11,22
30/09/2021	(46) Options de souscriptions	25 950	11 150	14 800	6 927	11,51
13/10/2021	(47) Actions gratuites	4 500	-	4 500	-	8,29

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/actions attribués	Nombre de bons/actions caducs/exercés	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2022	Maximum d'actions pouvant être émises au 31/12/22	Prix d'exercice en euros
13/10/2021	(48) Options de souscriptions	9 000		9 000	2 250	10,29
25/11/2021	(49) Actions gratuites	2 100		2 100	-	7,84
25/11/2021	(50) Options de souscriptions	4 500		4 500	1 125	8,81
30/11/2021	(51) Actions gratuites	700	700	-	-	7,42
30/11/2021	(52) Options de souscriptions	1 300	1 300	-	-	8,54
06/01/2022	(53) Actions gratuites	700,00	700	-	-	6,74
06/01/2022	(54) Options de souscriptions	1 300,00	1 300	-	-	7,22
03/03/2022	(55) Actions gratuites	274 551	31 292	243 259	-	2,74
03/03/2022	(56) Options de souscriptions	709 204	42 662	666 542	-	4,41
29/03/2022	(57) Actions gratuites	1 900		1 900	-	4,09
29/03/2022	(58) Options de souscriptions	3 400		3 400	-	3,96
24/05/2022	(59) Actions gratuites	44 659	4 600	40 059	-	3,27
24/05/2022	(60) Options de souscriptions	42 580	5 000	37 580	-	3,48
08/11/2022	(61) Actions gratuites	30 000		30 000	-	2,37
08/11/2022	(62) Options de souscriptions	70 000		70 000	-	2,34
19/12/2022	(63) Actions gratuites	2 960		2 960	-	1,91
19/12/2022	(64) Options de souscriptions	2 065		2 065	-	2,09
<b>Total</b>		<b>13 740 402</b>	<b>3 147 800</b>	<b>10 592 602</b>	<b>8 296 744</b>	

- (1) Le Conseil a décidé le 24 Mars 2015 l'attribution de 2.000.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (2) Le Conseil a décidé le 27 Mars 2015 l'attribution de 200.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (3) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 50.000 BSA au profit d'un consultant du groupe. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la continuité de la collaboration entre le consultant et le groupe. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (4) Le Conseil a décidé le 08 Septembre 2015 l'attribution de 274.200 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (5) Le Conseil a décidé le 8 Septembre 2015 l'attribution de 1.982.300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (6) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 229.361 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (7) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 2.060.602 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (8) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 188.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (9) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 2.773.028 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (10) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 240.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (11) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 1.220.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (12) Le Conseil a décidé le 8 Octobre 2018 l'attribution de 100.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (13) Le Conseil a décidé le 7 mars 2019 l'attribution de 3.500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 1 an à compter du 7 mars 2019 pour les résidents français et 2 ans pour les résidents étrangers et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (14) Le Conseil a décidé le 24 avril 2019 l'attribution de 1 562 800 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (15) Le Conseil a décidé le 24 avril 2019 l'attribution de 6 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 1 an à compter du 24 avril 2019 pour les résidents français et 2 ans pour les résidents étrangers et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

- (16) Le Conseil a décidé le 16 juillet 2019 l'attribution de 9 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 1 an à compter du 16 juillet 2019 pour les résidents français et 2 ans pour les résidents étrangers et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (17) Le Conseil a décidé le 6 novembre 2019 l'attribution de 55 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (18) Le Conseil a décidé le 6 novembre 2019 l'attribution de 21 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 1 an à compter du 6 novembre 2019 pour les résidents français et 2 ans pour les résidents étrangers et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (19) Le Conseil a décidé le 18 novembre 2019 l'attribution de 30 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (20) Le Conseil a décidé le 18 novembre 2019 l'attribution de 16 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 1 an à compter du 18 novembre 2019 pour les résidents français et 2 ans pour les résidents étrangers et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (21) Le Conseil a décidé le 04 Mars 2020 l'attribution de 6 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 04 Mars 2020 pour les résidents étrangers et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (22) Le Conseil a décidé le 14 Avril 2020 l'attribution de 20 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 14 Avril 2020 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (23) Le Conseil a décidé le 14 Avril 2020 l'attribution de 160 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (24) Le Conseil a décidé le 19 Juin 2020 l'attribution de 16 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 19 Juin 2020 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (25) Le Conseil a décidé le 19 Juin 2020 l'attribution de 17 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (26) Le Conseil a décidé le 20 Juillet 2020 l'attribution de 10 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 20 Juillet 2020 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (27) Le Conseil a décidé le 20 Juillet 2020 l'attribution de 17 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (28) Le Conseil a décidé le 05 Août 2020 l'attribution de 70 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 1 an à compter du 05 Août 2020 pour les salariés français, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date, et avec une période de conservation de 1 an après la date d'acquisition. Pour les salariés étrangers, ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 05 Août 2020, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (29) Le Conseil a décidé le 05 Août 2020 l'attribution de 212 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (30) Le Conseil a décidé le 11 Septembre 2020 l'attribution de 15 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 11 Septembre 2020 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (31) Le Conseil a décidé le 11 Septembre 2020 l'attribution de 6 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 11 Septembre 2020 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (32) Le Conseil a décidé le 11 Septembre 2020 l'attribution de 45 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (33) Le Conseil a décidé le 14 Octobre 2020 l'attribution de 423 285 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 14 Octobre 2020, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 14 Octobre 2023, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 14 Octobre 2023.
- (34) Le Conseil a décidé le 5 Novembre 2020 l'attribution de 28 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (35) Le Conseil a décidé le 5 Novembre 2020 l'attribution de 16 600 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 5 Novembre 2020 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (36) Le Conseil a décidé le 16 Décembre 2020 l'attribution de 7 300 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 16 Décembre 2020 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (37) Le Conseil a décidé le 4 Mars 2021 l'attribution de 924 520 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (38) Le Conseil a décidé le 5 Mars 2021 l'attribution de 16 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (39) Le Conseil a décidé le 5 Mars 2021 l'attribution de 210 541 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du

- groupe à cette date. Le Conseil a également décidé l'attribution de 103 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 5 Mars 2024, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 5 Mars 2024.
- (40) Le Conseil a décidé le 13 Avril 2021 l'attribution de 27 465 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (41) Le Conseil a décidé le 12 Mai 2021 l'attribution de 2 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 12 Mai 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (42) Le Conseil a décidé le 12 Mai 2021 l'attribution de 3 500 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (43) Le Conseil a décidé le 28 Mai 2021 l'attribution de 158 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Pour 16 000 d'entre-elles, elles seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 28 Mai 2021, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 28 Mai 2024, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 28 Mai 2024. Pour les 142 000 autres, elles seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 28 Mai 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (44) Le Conseil a décidé le 28 Mai 2021 l'attribution de 35 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (45) Le Conseil a décidé le 30 Septembre 2021 l'attribution de 12 975 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 30 Septembre 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (46) Le Conseil a décidé le 30 Septembre 2021 l'attribution de 25 950 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (47) Le Conseil a décidé le 13 Octobre 2021 l'attribution de 4 500 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 13 Octobre 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (48) Le Conseil a décidé le 13 Octobre 2021 l'attribution de 9 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (49) Le Conseil a décidé le 25 Novembre 2021 l'attribution de 2 100 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 25 Novembre 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (50) Le Conseil a décidé le 25 Novembre 2021 l'attribution de 4 500 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (51) Le Conseil a décidé le 30 Novembre 2021 l'attribution de 700 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 30 Novembre 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (52) Le Conseil a décidé le 30 Novembre 2021 l'attribution de 1 300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (53) Le Conseil a décidé le 6 Janvier 2022 l'attribution de 700 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 6 Janvier 2022 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (54) Le Conseil a décidé le 6 Janvier 2022 l'attribution de 1 300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (55) Le Conseil a décidé le 3 Mars 2022 l'attribution de 274 551 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 3 mars 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 3 Mars 2025, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 3 Mars 2025 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (56) Le Conseil a décidé le 03 Mars 2022 l'attribution de 709 204 options de souscription d'action au profit de salariés et d'administrateurs du groupe. 629 165 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 3 mars 2023 dont 11% sous réserve de données clinique suffisante pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 3 mars 2024 dont 12% sous réserve de données clinique suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date, 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 3 mars 2025 dont 11% sous réserve de données clinique suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 80 039 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (57) Le Conseil a décidé le 29 Mars 2022 l'attribution de 1 900 actions gratuites attribuées au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 29 mars 2022, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

- (58) Le Conseil a décidé le 29 Mars 2022 l'attribution de 3 400 options de souscription d'action au profit d'un salarié du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (59) Le Conseil a décidé le 24 Mai 2022 l'attribution de 44 659 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 24 Mai 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 24 Mai 2025, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 24 Mai 2025 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (60) Le Conseil a décidé le 24 Mai 2022 l'attribution de 42 580 options de souscription d'action au profit de salariés et du groupe. 40 000 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 24 Mai 2023 dont 11% sous réserve de données clinique suffisante pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 24 Mai 2024 dont 12% sous réserve de données clinique suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 24 Mai 2025 dont 11% sous réserve de données clinique suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 2 580 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (61) Le Conseil a décidé le 8 Novembre 2022 l'attribution de 30 000 actions gratuites attribuées au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 8 Novembre 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 8 Novembre 2025, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 8 Novembre 2025 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (62) Le Conseil a décidé le 8 Novembre 2022 l'attribution de 70 000 options de souscription d'action au profit d'un salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 8 Novembre 2023 dont 11% sous réserve de données clinique suffisante pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 8 Novembre 2024 dont 12% sous réserve de données clinique suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 8 Novembre 2025 dont 11% sous réserve de données clinique suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh à été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date
- (63) Le Conseil a décidé le 19 Décembre 2022 l'attribution de 2 960 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 19 Décembre 2022, sous réserve de la présence du bénéficiaires au sein du groupe à cette date
- (64) Le Conseil a décidé le 19 Décembre 2022 l'attribution de 2 065 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

#### 4.3.10 Variation des capitaux propres

Montants exprimés en euros	Capital Social	Primes d'émission	Reserves réglementées	Report à Nouveau	Résultat Net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	2 274 216	597 933 598	110 803	(249 661 440)	(91 041 054)	259 616 123
Exercice BSPCE/SO	-	-	-	-	-	-
Exercice/Attribution AGA	9 583	(8 871)	(712)	-	-	-
Levée fond	-	-	-	-	-	-
Resultat de l'exercice	-	-	-	-	(123 795 863)	(123 795 863)
Affectation du résultat	-	(340 702 494)	-	249 661 440	91 041 054	-
Solde au 31/12/2022	2 283 799	257 222 233	110 091	(0,02)	(123 795 863)	135 820 260

En 2022, le résultat déficitaire de 2021 de 91M€ ainsi que le report à nouveau déficitaire de 250M€ ont été reclassés en primes d'émission.

**4.3.11 Entreprises liées**

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
<b>Montant concernant plusieurs postes de bilan</b>			
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Avances et acomptes	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Avances et acomptes	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	67 508 247	-	-
Autres participations	-	-	-
Avances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>Total Immobilisations</b>	<b>67 508 247</b>	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
<b>Créances</b>			
Créances clients et comptes rattachés	162 225	-	-
Autres créances	2 417 009	-	-
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-
<b>Total Créances</b>	<b>2 579 233</b>	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
<b>Total VMP et Disponibilités</b>	-	-	-
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 922 890	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
<b>Total Dettes</b>	<b>3 922 890</b>	-	-

**4.3.12 Charges constatées d'avance**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges d'exploitation	4 582 669	6 078 159
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
<b>Total</b>	<b>4 582 669</b>	<b>6 078 159</b>

#### 4.3.13 Produits constatés d'avance

Montants exprimés en euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits d'exploitation	22 281 323	415 048
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
<b>Total</b>	<b>22 281 323</b>	<b>415 048</b>

Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement d'une facture de paiement d'étape de 20M€, dont le revenu n'a pas été constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### 4.4 Notes relatives au compte de résultat

##### 4.4.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Montants exprimés en euros	2022	2021
France	16 831 103	(22 560)
Etranger	1 035 120	25 845 209
<b>Total</b>	<b>17 866 223</b>	<b>25 822 649</b>

En 2021, 16,7 M€ du chiffre d'affaires Etranger concernent le paiement initial perçu dans cadre du contrat de collaboration et de licence non-exclusive signé avec la société américaine Cytovia Therapeutics Inc et 8.6M€ au titre de paiements d'étape du contrat de licence signé avec la société américaine Allogene Therapeutics.

En 2022, 15M€ de chiffre d'affaires en France ont été constaté dans les comptes au titre d'un paiement d'étape avec la société Servier relatif à l'atteinte d'un jalon scientifique au cours de l'exercice.

##### 4.4.2 Autres produits d'exploitation

Montants exprimés en euros	2022	2021
Prestations diverses	285 481	40 557
<b>Total</b>	<b>285 481</b>	<b>40 557</b>

##### 4.4.3 Charges de personnel

Montants exprimés en euros	2022	2021
Salaires et traitements	13 541 302	14 652 675
Charges sociales et fiscales	5 908 738	7 831 969
<b>Total</b>	<b>19 450 040</b>	<b>22 484 644</b>

La diminution des salaires s'explique par la réduction de l'effectif moyen entre 2021 et 2022.

La diminution des charges sociales en 2022 s'explique par la réduction de l'effectif moyen ainsi que la constatation de 0.9M€ de charges sociales sur Stock option en 2021.

##### 4.4.4 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement passé en charge sur l'exercice représente 46 724K€.

**4.4.5 Résultat financier et exceptionnel**

<i>Montants exprimés en euros</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>Produits financiers</b>		
Gains de change	4 315 568	7 791 674
Produit d'intérêt sur compte de dépôt	64 561	46 893
Revenus des valeurs mobilière de placement	955 563	448 311
Produits d'intérêts sur comptes courants d'associés	-	-
Produits de cession des autres éléments d'actifs cédés	-	-
Ecart de conversion	-	-
Reprises de provisions à caractère financier	820 738	918 835
Autres produits financiers	-	-
<b>Charges financières</b>		
Intérêts sur comptes bancaires	28 741	181 467
Intérêts sur autres dettes financières	221 962	-
Charge sur cessions de produits financiers	-	-
Pertes de change	731 092	811 683
Ecart de conversion	-	-
Dotation aux provisions à caractère financier	31 288 360	21 045 256
Autres charges financières	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>(26 113 726)</b>	<b>(12 832 694)</b>
<b>Produit exceptionnels</b>		
Produits divers de gestion courante	-	(2 427)
Produit de cession des éléments d'actif cédés	-	49 864
Reprises sur provisions et transferts de charges	28 694	-
Autres produits exceptionnels	940 894	-
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	60 031	174
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	48 645
Valeur comptables des éléments d'actif cédés	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	41 892
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>909 557</b>	<b>(43 274)</b>

La diminution des gains de change est dû aux variations du taux EUR/USD sur l'exercice 2022.

La remontée des taux interbancaires a permis d'augmenter les revenus de valeurs mobilière de placement.

La dotation aux provisions à caractère financier de 31M€ en 2022 correspond à la dépréciation des titres de participation Calyxt.

Le poste Autres produits exceptionnel correspond au remboursement par l'Urssaf de charges sociales précédemment versées au titre de plans d'attribution de bon de souscription d'option, et dont les salariés n'avaient pu bénéficier pour cause de départ avant la date d'acquisition.

#### 4.4.6 Impôts sur les bénéfices

Montants exprimés en euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(130 916 920)	6 211 499 <sup>(1)</sup>	(124 705 421)
Résultat exceptionnel	909 557	-	909 557
<b>Total</b>	<b>(130 007 362)</b>	<b>6 211 499</b>	<b>(123 795 863)</b>

Les déficits restant à reporter au 31 décembre 2022 s'élèvent à 423M€.

#### 4.5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont les suivants.

Les contrats de crédit-bail sont essentiellement constitués par du matériel de laboratoire :

	Redevances		
	cumulées	exercice	Restant à payer
Crédit bail mobilier	4 775 883	1 143 777	3 632 107
<b>Total</b>	<b>4 775 883</b>	<b>1 143 777</b>	<b>3 632 107</b>

La valeur des biens pris en crédit-bail au moment de la signature du contrat est de 4 650 438 euros. La somme des prix d'achat résiduels stipulés aux contrats s'élève à 43 791 euros.

L'engagement de location des locaux de la Société, à Paris, dans le cadre d'un bail 6-9, s'élevant à 14 273 657 euros.

Des engagements de retraite au 31 décembre 2022 d'un montant de 2 241 333.77 euros. La Société a retenu, dans l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses suivantes :

- un taux de rotation du personnel dépendant de l'ancienneté de 0% à 10% par an ;
- une augmentation annuelle des salaires de 2.5% ;
- un taux de charges sociales patronales de 45% ;
- un âge de départ en retraite de 65 ans ;
- un taux d'actualisation de 3,72%.
- Table d'indemnité : indemnité légale de licenciement à l'initiative de l'employeur

Les engagements auprès des partenaires bancaires sont les suivants :

- HSBC : gage espèce de 150 659 €
- Banque Palatine : nantissement du CAT 400 000 €

Collectis s'est engagé à garantir le paiement des loyers de New York en cas d'insolvabilité de Collectis Inc pour un montant de 22 051 247 €.

## 4.6 Effectifs moyens

Les effectifs moyens de la Société au cours des exercices 2022 et 2021 sont les suivants :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cadres	133	146
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Ouvriers et employés	23	24
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>170</b>

## 4.7 Rémunération des organes de direction

En incluant les primes annuelles, les rémunérations des organes de direction de la Société au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 208K€.

Des jetons de présence ont été attribués aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2022, ce montant s'élève à 705 K€..

## 4.8 Evènements postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2023, Collectis a lancé un programme At-The-Market (ATM) sur le Nasdaq. Collectis a déposé un supplément de prospectus auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC"), en vertu duquel elle peut offrir et vendre aux investisseurs éligibles un montant brut maximum de 60,0 millions de dollars d'American Depositary Shares ("ADS"), représentant chacun une action ordinaire de Collectis, d'une valeur nominale de 0,05 euro par action, de temps à autre, dans le cadre de ventes considérées comme une "offre sur le marché" conformément aux termes d'un contrat de vente avec Jefferies LLC ("Jefferies"), agissant en tant qu'agent de vente. Le calendrier des ventes dépendra d'un certain nombre de facteurs. Le programme "at-the-market" ("ATM") est actuellement prévu pour être effectif jusqu'à l'expiration de la déclaration d'enregistrement existante, c'est-à-dire le 6 juillet 2025, à moins qu'il ne soit résilié avant cette date conformément à l'accord de vente ou que le montant maximum du programme n'ait été atteint. Les ADS et les actions ordinaires sous-jacentes seront émises par le biais d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, telle que décidée par le conseil d'administration (le "Conseil") de Collectis le 15 décembre 2022 en vertu des 11ème et/ou 13ème résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 juin 2022 (ou toute résolution de substitution, adoptée le cas échéant), dans la limite d'un nombre maximum de 13 645 293 actions ordinaires (soit le maximum autorisé par les actionnaires pour chacune de ces résolutions), représentant une dilution potentielle maximale d'environ 23,04% sur la base du capital social de la Société au 30 septembre 2022.

Le 17 janvier 2023, Calyxt, Inc. (Nasdaq : CLXT), une société de biologie synthétique basée sur les plantes, dont Collectis détient 49.1% des titres de capital au 31 décembre 2022, et Cibus, un leader de l'édition de gènes de précision en agriculture, ont annoncé que les deux sociétés ont conclu un accord de fusion selon lequel Calyxt et Cibus fusionneront dans le cadre d'une transaction entièrement en actions. La fusion donnera naissance à une nouvelle société de premier plan qui associera les deux pionniers de l'édition de gènes en agriculture et créera l'une des installations les plus sophistiquées au monde pour le développement de caractères et la sélection végétale de nouvelle génération. Selon les termes de l'accord de fusion, Calyxt émettra des actions ordinaires aux actionnaires de Cibus dans un rapport d'échange tel qu'à l'issue de la fusion, les actionnaires de Calyxt détiendront environ 5% de la société fusionnée, sous réserve des ajustements autorisés par l'accord de fusion. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé la transaction à l'unanimité. Parallèlement à la signature du contrat de fusion, certains dirigeants de Calyxt, tous les administrateurs de Calyxt et Collectis, S.A., le principal actionnaire de Calyxt, ont signé des accords de soutien en faveur de la fusion. À la clôture de l'opération, la société fusionnée, sera rebaptisée Cibus Inc, sera cotée sur le Nasdaq Capital Market.

Le 7 février 2023, Collectis a annoncé le lancement d'un placement complémentaire de 22 millions de dollars américains de ses ADS. Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. (les "preneurs fermes") agissent en tant que co-chefs de file pour le placement global. Le prix a été fixé le 2 février 2023 à 2,50 \$ par ADS et 8 800 800 ADS ont été émises. Le produit net des frais est de 20,2 millions de dollars. Le 7 février 2023, Collectis a annoncé l'exercice par les preneurs fermes, Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. de leur option ("Option") pour l'achat de 1 107 800 actions ordinaires supplémentaires (les "Actions ordinaires supplémentaires") de la Société à livrer sous la forme d'un total de 1 107 800 ADS (les "ADS supplémentaires"). En conséquence, le nombre total d'actions ordinaires émises sous forme d'ADS s'élève à 9.907.800 pour le Placement Global et l'exercice de l'Option, portant le produit brut à 24,8 millions de dollars. Le produit net total pour la société, après déduction des commissions de souscription et des frais de placement estimés, s'élève à environ 22,8 millions de dollars.

## 4.9 Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Quote-part du capital détenue %	Nombre d'actions	Valeurs des titres détenus	
					Valeurs brutes	Provisions constituées
Calyxt		22 617 687	49%	23 963 175	65 819 763	52 001 000
Collectis Inc	-	55 630 290	100%	1	71 614 008	17 924 524
Collectis Biologic Inc.	-	(1 660 682)	100%	1	-	-

Montants exprimés en euros

	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Bénéfice net ou perte 2022
Calyxt	-	-	(15 836 433)
Collectis Inc	-	150 659	1 449 874
Collectis Biologic Inc.	-	-	1 770 501

\*Montants en dollar revalorisés au 31/12/2022 (Taux = 1,0666)

Collectis SA., tête du groupe constitué par les 4 sociétés Collectis SA, Collectis Inc, Calyxt, et Collectis Biologics Inc, est la société établissant les états financiers consolidés.

## 4.10 Transactions avec les parties liées

Il n'y a aucune transaction avec des parties liées en 2022